

Le 28 septembre **DEUX MILLE VINGT ET UN**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente de Sainte-Anne-sur-Brivet, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation : 22 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	36
Procuration :	05
Absents :	01

Ont répondu à l'appel :

<u>Crossac :</u>	M. Olivier DEMARTY, Olivier FONTENEAU Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE
<u>Drefféac :</u>	MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU Mme Valérie LAMACQ.
<u>Guenrouët :</u>	MM. Frédéric MILLET, Sylvain ROBERT Mme Véronique PATE-PONDAVEN
<u>Missillac :</u>	MM. Jean-Louis MOGAN, Didier BROUSSARD, Mme Claudine GUILLET.
<u>Pont-Château :</u>	MM. Joël DEMY, Philippe ROUAUD, Stéphane POILVÉ Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Eliane RENAUT, Muriel MAHE, Françoise CRAND
<u>St Gildas des Bois :</u>	MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER, Mme Dominique FRASLIN.
<u>Ste Anne sur Brivet :</u>	MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN, Mmes Karine HERVY, Nadine COUERON.
<u>Ste Reine de Bretagne :</u>	MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD, Mme Céline GANACHEAU
<u>Sévérac :</u>	M. Didier PECOT, Mme Emilie TRANCHANT.

Absents :

Mme Audrey CHATAL	donne procuration à	M. Didier BROUSSARD	pour voter en son nom
Mme Caroline GERGAUD	donne procuration à	M. Jean-François VIGNARD	pour voter en son nom
M. Stéphane MÉREL	donne procuration à	Mme Danielle CORNET	pour voter en son nom
M. Erwan TANNEAU	donne procuration à	M. Stéphane POILVÉ	pour voter en son nom
M. Teddy LE SOLLIEC	donne procuration à	M. Frédéric MILLET	pour voter en son nom
Mme Nathalie BAUDOUIN			

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 29 juin 2021,
- 2- Modification statutaires CCPSG 2021 (YM),
- 3- Exonération de la TFB des constructions neuves à usage d'habitation (J-FV),
- 4- Revalorisation coefficient de TASCOS (J-FV),
- 5- Subventions aux associations (complément) 2021(J-FV),
- 6- Répartition du FPIC 2021 (J-FV),
- 7- Dissolution budget SPAC Régie (J-FV),
- 8- Admission en non-valeur et créances éteintes (JFV),
- 9- Modification du tableau des effectifs (FI),
- 10- Achat places de parking pour un euro symbolique au siège CCPSG de Pontchâteau (MP),
- 11- Cession Office Tourisme La Chinoise au profit de la commune de Missillac (MP),
- 12- Avis projet abrogation DTA de l'Estuaire de la Loire (DC),
- 13- Modification n° 1 - PLUi LA CARENE (DC),
- 14- Notification projet modification simplifiée n°1 SCOT Nantes – St-Nazaire (DC),
- 15- Approbation rapport annuel des déchets (DP),



- 16- Mise à jour du règlement de collecte des Ordures Ménagères (DP),
- 17- Approbation rapport annuel assainissement non collectif (PJ),
- 18- Modification désignation délégué Atlantic 'eau – Comité Syndical (PJ),
- 19- Élaboration de la lettre de cadrage du futur CLS (SF),
- 20- Tarification activité expérimentale Sport-Santé (SF),
- 21- Actions du PCT 2021-2022 - demande de subvention DRAC (DF),
- 22- Convention de subvention plateforme Initiative Loire Océan (J-FL),
- 23- Convention partenariat CCI de Nantes – Saint-Nazaire (J-FL),
- 24- Convention partenariat CCPSG / Chambre des métiers et de l'artisanat Région Pays de la Loire (J-FL).

~~~~~

Mme Céline GANACHEAY est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 36 conseillers communautaires présents, 05 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2021**

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2021.

#### **Délibération 2021-070 Modification statutaire de la communauté de communes**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la modification des statuts telle qu'annexée à la présente délibération.

#### **Délibération 2021-071 Suppression de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **Délibération 2021-072 Revalorisation du coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de fixer le coefficient multiplicateur à 1,20 à compter de 2022 ;
- autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes

#### **Délibération 2021-073 Subventions aux associations – compléments – exercice 2021**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve l'attribution des subventions aux associations tels que précisés ci-dessus
- Autorise M. le Président à engager les démarches correspondantes
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 du Budget Principal à l'article 6574/65/01

#### **Délibération 2021-074 Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2021 (FPIC)**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de répartir le FPIC pour l'année 2021 suivant le système dérogatoire libre comme suit :



|                                                  | Répartition du<br>FPIC suivant le<br>système<br>dérogatoire libre |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| CROSSAC                                          | 51 943,00                                                         |
| DREFFEAC                                         | 39 504,00                                                         |
| GUENROUET                                        | 47 555,00                                                         |
| MISSILLAC                                        | 69 688,00                                                         |
| PONTCHATEAU                                      | 116 964,00                                                        |
| SAINTE ANNE SUR BRIVET                           | 50 875,00                                                         |
| SAINT GILDAS DES BOIS                            | 44 787,00                                                         |
| SAINTE REINE DE BRETAGNE                         | 39 432,00                                                         |
| SEVERAC                                          | 28 312,00                                                         |
| <b>TOTAL COMMUNES</b>                            | <b>489 060,00</b>                                                 |
| <b>CC PAYS DE PONTCHATEAU-ST GILDAS DES BOIS</b> | <b>558.120,00</b>                                                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>1.047.180,00</b>                                               |

#### **Délibération 2021-075 Dissolution du budget SPAC Régie et nouvelle dénomination du budget SPAC délégation**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De dissoudre le budget annexe « SPAC Régie » (BC 40800) au 31 décembre 2021..
- de renommer le budget « SPAC Délégation » (BC 40700) en budget « SPAC » (BC 40700) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
  
- de reverser, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, au budget annexe « SPAC » (BC 40700), les excédents et déficits de clôture constatés au 31/12/2021, sur le budget « SPAC régie » (BC 40800).
- de transférer, au 01/01/2022, l'actif et le passif du budget « SPAC Régie » (BC 40800) vers le budget annexe « SPAC » (BC 40700).
- d'autoriser M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

#### **Délibération 2021-076 Admissions en non valeurs et créances éteintes**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la proposition d'admission en non-valeur des créances dont le détail est annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Délibération 2021-077 Modification du tableau des effectifs**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les suppressions, créations et modifications de postes permanents à temps complets et non complets ci-dessus exposées, ainsi que les modifications de temps de travail pour certains agents communautaires.
- Approuve le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, tel qu'il résulte de ces modifications ;
- Autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.

#### **Délibération 2021-078 Acquisition de places de parking – La Cafetais**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de se porter acquéreur pour l'euro symbolique de places de parking sis au 2 bis rue des châtaigniers conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président, ou en cas d'empêchement, un Vice-Président; à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié correspondant.



**Délibération 2021-079 Cession du bâtiment de l'office du Tourisme à Missillac**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide

- De vendre la parcelle YB 435 à la commune de Missillac, au prix de 40 000 €,
- Précise que Les frais relatifs à cette cession (notaire, géomètre...) seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser M. le Président, ou en cas d'empêchement, un Vice-Président; à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié correspondant.

**Délibération 2021-080 Avis sur le projet d'abrogation de Directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire (DTA) de l'estuaire de la Loire**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable au projet d'abrogation de la DTA Estuaire de la Loire approuvée le 17 juillet 2006.

**Délibération 2021-081 Avis sur la modification n°1 – PLUI de la CARENE**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de modification n°1 du PLUI de la CARENE

**Délibération 2021-082 Notification du projet de Modification Simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint-Nazaire (SCOT Nantes Saint-Nazaire)**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de modification n°1 du SCOT Nantes/Saint-Nazaire

**Délibération 2021-083 Adoption du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois.

**Délibération 2021-084 Mise à jour du règlement de collecte des Ordures Ménagères**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Adopte le règlement de collecte du service public prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération.

**Délibération 2021-085 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public – SPANC 2020**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Adopte le rapport 2020 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif annexé à la présente délibération

**Délibération 2021-086 Modification désignation d'un délégué Atlantic Eau – Comité Syndical**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier la délibération n° 2020-053 en date du 02 juillet 2020 et de désigner les délégués ci-dessous pour siéger au Comité Syndical :
  - o Sonia LEGAL en lieu et place de M. Fabrice DAUSQUE

**Comité Syndical de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois :****Délégués titulaires :**

- Frédéric MILLET
- Didier BROUSSARD
- David MOISAN
- Benoît LELIEVRE

**Délégués suppléants :**

- Alain GUIHENEUF
- Sonia LEGAL
- Philippe JOUNY
- Lionel FAVREAU

**Délibération 2021-087 Projet de Contrat local de santé : lettre de cadrage**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la lettre de cadrage présentée
- Autorise Monsieur le Président à signer la lettre de cadrage
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents et demandes de financements inhérents à l'élaboration du Contrat local de santé

**Délibération 2021-088 Service Piscine / Tarification de l'activité expérimentale sport santé aquatique et terrestre**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve le tarif de l'activité expérimentale sport santé aquatique et terrestre pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 juin 2022, tel que ci-dessous :
  - o Séance à l'unité :
    - pour un adulte de la Communauté de Communes : 5.40 €
    - pour un adulte hors de la Communauté de Communes : 7.10 €
  - o Pour un cycle de 8 séances
    - pour un adulte de la Communauté de Communes : 43.20 €
    - pour un adulte hors de la Communauté de Communes : 56.80 €

**Délibération 2021-089 Plan Culturel de Territoire programme d'actions 2021-2022**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Valide la sollicitation financière auprès de la DRAC et ainsi que le dépôt de demande de subvention pour les 4 actions identifiées sur l'année 2021/2022 :
  - L'accueil d'artistes et de démarches de créations en lien avec les priorités du territoire / « **Les Rendez-Vous de l'Erdre et de la Belle Plaisance, édition 2022** »
  - L'accueil d'artistes et de démarches de créations en lien avec les priorités du territoire / « **Projet Big Band** »
  - « **L'organisation d'une Agora culturelle du territoire** »
  - Le renforcement du service culturel par un poste de coordinateur culturel de territoire / « **Coordination du PCT** »
- Autorise Monsieur le Président à signer l'Attestation sur l'honneur et tout autre document relatif à ce dossier.

**Délibération 2021-090 Convention de subvention à la plateforme Initiative Loire Océan**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Valide la participation financière 2021 d'un montant de 3 544,5 € au profit d'Initiative Loire Océan.
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Initiative Loire Océan pour la période 2021 – 2023.

**Délibération 2021-091 Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes St Nazaire, années 2021-2022**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la participation financière d'un montant de 2 800 € HT au profit de la CCI Nantes Saint-Nazaire pour la période 2021-2022.
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la CCI Nantes Saint-Nazaire pour la période 2021 -2022.



**Délibération 2021-092 Convention de partenariat entre la Délégation de Loire-Atlantique, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Pays de Loire et la Communauté de Communes de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois années 2021-2022**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la participation financière d'un montant de 1 904 € HT au profit de la Délégation de Loire-Atlantique, Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la période 2021-2022.
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Délégation de Loire-Atlantique, Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la période 2021-2022.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h25.

Le Président,

Jean-Louis MOGAN

